



À tout âge, obtenez un diplôme ou formez-vous à une nouvelle compétence...

Le Service **Formation Continue et Alternance de Lyon 1** vous accompagne pour identifier les dispositifs et financements appropriés à vos besoins, pour vous aider à concrétiser vos projets !

Les diplômes

Spécialisez-vous et obtenez de nouvelles compétences grâce à un diplôme :

- Diplômes d'Etat (DAEU, DEUST, BUT, Licence, Licence Pro, Master, Doctorat)
- Diplômes d'Université et Inter Universitaire (DU - DIU)
- Attestation d'Etudes Universitaires (AEU)

L'alternance

Devenez diplômé.e de l'Enseignement Supérieur en étant rémunéré !

Obtenez un BUT, un grade Licence ou Master ...

Avec un contrat de travail dans une entreprise ...

Et développez votre expérience professionnelle !



Les Formations Qualifiantes (FQ)

La formation qualifiante, d'une durée de quelques heures à quelques jours, permet de consolider des compétences, de se professionnaliser dans un domaine précis.

Ce type de formation s'adresse à des professionnels, salariés ou libéraux.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Faites reconnaître vos compétences et votre expérience professionnelle avec :

- Bac +2 : DEUST,
- Bac +3 : BUT, Licence, Licence Pro,
- Bac +5 : Master, Diplôme d'Ingénieur,
- Bac +8 : Doctorat,
- Diplômes d'Etat, diplômes d'Université

Accessible à tous niveaux, tout âge, et toute profession !

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Diplômes et Formations Qualifiantes

- ✉ diplomes.focal@univ-lyon1.fr
formationqualifiante1@univ-lyon1.fr
- 🌐 QR Code site FOCAL - Onglet ODF



Alternance

- ✉ alternance@univ-lyon1.fr
- 🌐 QR Code site FOCAL - Onglet Alternance



VAE

- ✉ vae@univ-lyon1.fr
- 🌐 QR Code site FOCAL - Onglet VAE



Pour contacter FOCAL :

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

FOCAL - Maison Condorcet
13 Boulevard André Latarjet
69622 VILLEURBANNE CEDEX

☎ 04 72 43 13 13

🌐 focal@univ-lyon1.fr



Notre site :

<https://focal.univ-lyon1.fr/>



La certification qualité a été attribuée au titre des catégories d'actions suivantes :
- L.4212-1 - 1^{er} Actions de formation
- L.4212-1 - 1^{er} Actions de formation de haut niveau ou après de l'expérience
- L.4212-1 - 1^{er} Actions de formation par apprentissage



Organisme agréé par l'Agence nationale de l'Éducation Professionnelle
Reconnue toute l'offre de l'OPC sur www.observatoire.fr

